

Glossaire



Glossaire

||| **Accéder à la définition rapidement, en cliquant sur le mot.**

A

ANSSI

APIC

C

CEMA

CIC

CIP

COD

COZ

D

DDRM

DICRIM

DMD

DMIA

I

ICPE

ISO

J

JNR

O

OGZDS

ORSAN

ORSEC

P

PCA

PICS

PCS

PPI

PPRN

R

Rançongiciel

RETEX

S

SDIS

SGDSN

SIG

SIS

SNV

STEP

V

VIGICRUES

VIGINUM

A

■ ANSSI

(Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) est l'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense en France.

■ APIC

(avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) est un service automatique de Météo-France qui alerte les collectivités lors de précipitations très intenses, voire exceptionnelles.

C

■ CDSN

(Conseil de défense et de sécurité nationale) est un conseil des ministres, présidé par le chef de l'État, qui vise à coordonner la politique de sécurité et de défense nationale.

■ CEMA

(chef d'état-major des armées) est le responsable de l'emploi des forces et des opérations militaires, sous l'autorité du président de la République et du Gouvernement.

■ CIC

(cellule interministérielle de crise) est un outil à disposition du Premier ministre permettant d'assurer le bon fonctionnement de la coordination interministérielle cas de crise majeure.

■ CIP

(cellule d'information du public) est un outil d'information, de communication et de gestion de la crise, sur décision du préfet de département.

■ COD

(centre opérationnel départemental) est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui active quand un événement majeur a lieu dans son département.

■ COZ

(centre opérationnel de zone) fournit les moyens de renforts et coordonne les actions si l'événement dépasse les capacités de réponse d'un département.

D

■ DDRM

(dossier départemental sur les risques majeurs) est un outil d'information, établi par le préfet, qui transmet tous les risques majeurs identifiés au niveau départemental. Il est consultable en mairie.

■ DICRIM

(document d'information communal sur les risques majeurs) informe la population des risques majeurs connus sur le territoire de sa commune et prévoit des actions de prévention mises en place par la municipalité.

■ DMD

(délégué militaire départemental) est le représentant départemental de l'OGZDS (officier général de zone de défense et de sécurité) qui assure ses responsabilités de défense sur l'ensemble de son département.

■ DMIA

(délai maximal d'interruption acceptable) estime le besoin de disponibilité des différents métiers ou services, dans une organisation.

I

■ ICPE

(installations classées pour la protection de l'environnement) désigne toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de présenter des impacts ou des dangers sur l'environnement, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

■ ISO

(Organisation internationale de normalisation) est un organisme qui définit des normes afin de faciliter l'emploi d'une terminologie à l'international.

J

■ JNR

(Journée nationale de la résilience) a lieu tous les 13 octobre pour sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les entourent.

O

■ OGZDS

(officier général de zone de défense et de sécurité) assure la sécurité et la coordination des moyens militaires, sous l'autorité directe du chef d'État-major des armées.

■ ORSAN

(organisation de la réponse du système de la santé en situations sanitaires exceptionnelles) est conçue pour mobiliser et adapter les soins au niveau régional lors de situations susceptibles d'affecter le système de santé.

■ ORSEC

(organisation de la réponse de sécurité civile) est conçue pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, l'organisation générale des secours et l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour assurer la protection générale des populations.

P

■ PCA

(plan de continuité d'activité) désigne l'ensemble des procédures et des organisations permettant d'assurer la continuité des activités identifiées comme essentielles, à la suite d'un événement perturbateur.

■ PCS

(plan communal de sauvegarde) est élaboré sous la responsabilité du maire et vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

■ PICS

(plan intercommunal de sauvegarde) définit un dispositif intercommunal de gestion de crise et une réponse solidaire au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise.

■ PPI

(plan particulier d'intervention) a pour objet d'identifier les risques et d'organiser les secours en cas d'accident survenant sur des sites présentant un risque technologique.

■ PPRN

(plan de prévention des risques naturels) est un document réglementaire, sous l'autorité du préfet, qui délimite les zones soumises à un risque naturel et qui réglemente l'utilisation et l'occupation des sols sur ces zones.

R

■ Rançongiciel

(logiciel de rançon) est un logiciel malveillant ou virus qui bloque l'accès à l'ordinateur ou à ses fichiers et qui réclame à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès.

■ RETEX

(retour d'expérience) est une méthode qui consiste à faire le bilan a posteriori de façon collective afin de tirer les enseignements d'une expérience et d'améliorer la gestion de crise.

S

■ SDIS

(service départemental d'incendie et de secours) gère l'ensemble des centres d'incendie et de secours et les sapeurs-pompiers d'un département.

■ SGDSN

(secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) contribue à la sécurité et à l'intégrité des intérêts de la France. Le SGDSN anime également la mise en œuvre de la stratégie nationale de résilience.

■ SIG

(service d'information du gouvernement) est chargé d'informer le grand public de l'action gouvernementale et définit une stratégie commune pour coordonner la politique de communication publique.

■ SIS

(service d'incendie et de secours) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

■ SNV

(service national volontaire) s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui souhaitent participer à des activités utiles à la défense nationale.

■ STEP

(station d'épuration) a pour mission de recycler les eaux usées et de rendre les eaux naturelles propres et sans danger.

V

■ VIGICRUES

(vigilance crues) est le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France.

■ VIGINUM

(service technique et opérationnel de l'État chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences numériques) lutte contre les manipulations de l'information en France.